

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 605 pris en Conseil d'administration, approuvant b plan d'un terrain, sis à Boulaos, affrété à M. le commandant de l'air.

n° 605

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé: Vu le plan dressé par M. Delaunay, géomètre, et signé par MM. le chef du Service des travaux publics, le receveur des domines et le commandant de l'air : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 13 juin 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan ci-annexé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4.021 m² 29 sise à Houlaos, et affectée à M. le commandant de l'air en vue de la construction de logements pour sous-officiers. Art. 2. — Le présent arrêté sera cure gistré et publié au Journal officiel de la colonie.

DESCHAMPS.